



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040136

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 25/09/2023 17H26 C:000032 I:41984
V/REF : 1006141
V/Email reçu le Lundi 25/09/2023 à 17H26

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

IMMEUBLE : PLACE DE L'EGLISE
6 PLACE DE L'EGLISE
01250 NIVIGNE ET SURAN

Feillens, le 08 Avril 2025

Référence Marché: M_230709001-1

LOCALISATION : 6 PLACE DE L'EGLISE - NIVIGNE ET SURAN - MME HOARAU 0777694847 LGT 2001

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE DE LA FENETRE QUI PREND L'EAU MALGRES NOTRE
INTER DU 09/05

Donneur d'ordre : Mme I. FREDET-LANCIOLI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 15 NOVEMBRE 2023 A 15H30
INFILTRATION D'EAU DANS LES FENETRES N'AYANT PAS DE RAPPORT AVEC NOTRE
PRECEDENTE INTERVENTION.
DEBOUCHAGE ET NETTOYAGE DES REJETS D'EAU FENETRES CUISINE ET CHAMBRE 1

OBSERVATIONS : DE AB Email envoyé le 30/01/25 à 09H38 Mme I. FREDET-LANCIOLI
MC AB Email envoyé le 12/12/24 à 17H04 M. B. SCHMELZER
DS AB Email envoyé le 04/11/24 à 10H14 M. B. SCHMELZER
MC AB Email envoyé le 30/08/24 à 11H01 Mme I. FREDET-LANCIOLI
MC AB Email envoyé le 16/07/24 à 09H46 Mme I. FREDET-LANCIOLI
MC AB Email envoyé le 22/05/24 à 17H28 Mme I. FREDET-LANCIOLI
MC AB Email envoyé le 29/12/23 à 11H34 Mme I. FREDET-LANCIOLI
MC AB Email envoyé le 27/11/23 à 11H48 Mme I. FREDET-LANCIOLI



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040136

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	MS00001-Forfait déplacement	3	40,46		40,46
1,25	H(s) Menuisier le 15/11	3	48,00		60,00
TOTAL H.T.					100,46
T.V.A. a 10,00%					10,04
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>110,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1006141 du 08/04/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENES

Immeuble collectif ☐
- 2 ans ☐
Fournitures seules ☐

Individuel ☒
Non Conventionné ☐

Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497
Téléphone : 03.85.20.30.60
Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

Lieu d'intervention

MME HOARAU Aurélie
6 Place de l'Eglise
01250 NIVIGNE ET SURAN

Téléphone : 07.77.69.48.47
03043-00002-00002-00001 H / Type 5

Date entrée: 20/03/2023

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat.
01-EE-2212-ENT-61563100
Marché : M - 230709001-1

Délai

Date limite exécution : 23/04/2025

Observations

BON DE REGUL INTERV 25/09/2023

HOARAU

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	40,92	40,92	4,09	45,01
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre SUITE INFILTRATION	1,00	40,92	40,92	4,09	45,01

Total H.T.	81,84
Total TVA	8,18
Total TTC	90,02

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par FRADET LANCIOLI Isabelle le 08/04/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Christelle LABALME
Chargée de Maintenance

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **6 Place de l'Eglise 01250 NIVIGNE ET SURAN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **08/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1006141